



14ème legislature

Question N° : 82459	De M. Michel Ménard (Socialiste, républicain et citoyen - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >football	Analyse > supporters. restrictions d'accès. conséquences
Question publiée au JO le : 23/06/2015 page : 4726		

Texte de la question

M. Michel Ménard attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur l'application des arrêtés préfectoraux portant interdiction d'accès au stade aux supporters de clubs de football qui souhaitent assister aux matches joués par leur équipe à l'extérieur. Sans méconnaître les impératifs de sécurité et les difficultés nées de comportements inadmissibles de quelques-uns lors de certains matches, force est de constater que les arrêtés préfectoraux tardifs, pris tant à Saint-Étienne qu'à Amiens lors du match opposant les équipes lensoise et nantaise, créent des situations qui suscitent l'incompréhension : des personnes ayant acquis à titre individuel des billets plusieurs semaines avant la prise de l'arrêté préfectoral, et qui souhaitaient se rendre en toute quiétude au stade, se sont vu mettre en garde à vue pendant plusieurs heures, identifiées parfois sur la seule base de la plaque d'immatriculation de leur véhicule, ou sur le port d'une simple écharpe aux couleurs de l'équipe. La lutte contre la violence dans et hors les stades est une priorité légitime des pouvoirs publics, mais elle ne peut uniquement reposer sur l'interdiction pure et simple de la présence de supporters de l'équipe qui joue à l'extérieur, reconnaissant par là-même une présomption de dangerosité de citoyens paisibles qui souhaitent simplement soutenir leur équipe lorsqu'elle se déplace. Il est en outre permis de s'interroger sur la pertinence de cette pratique de bannissement pour des compétitions nationales, alors même que, dans quelques mois, la France accueillera une compétition internationale autrement plus lourde en risques sécuritaires. Aussi, il lui demande quelles initiatives il entend prendre, à la fois pour mieux responsabiliser les clubs de supporters à la préservation de la sécurité lors des matches, et pour faire en sorte, en lien avec le ministère de l'intérieur, que ces manifestations soient réellement des célébrations des performances et de l'esprit sportifs, et non l'occasion de frustrations et d'incompréhensions profondes de citoyens pacifiques.